

Plan d'études  
Master

**Études médiévales**  
Programme d'études secondaires – 30 crédits ECTS  
2021

## 1. Bases légales

Le présent plan d'études se base sur le Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines.

## 2. Description du programme

### 2.1 Description générale du programme

Le Moyen Âge est généralement défini comme étant l'époque des cultures européennes sur la période qui s'étend du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. L'étude interdisciplinaire de la culture hétérogène et complexe du Moyen Âge européen permet également une meilleure compréhension des développements modernes et contemporains.

Le programme de Master interdisciplinaire en études médiévales s'adresse aux étudiant-e-s qui souhaitent compléter ou approfondir leurs connaissances et compétences dans d'autres disciplines des études médiévales. Un intérêt avéré pour la langue et la culture médiévales est requis.

### 2.2 Structure générale du programme

Deux modules sont à choisir parmi les disciplines suivantes :

Module I : Geschichte des Mittelalters / Histoire du Moyen Âge

Module II : Philosophie des Mittelalters / Philosophie médiévale

Module III : Kunstgeschichte des Mittelalters / Histoire de l'art du Moyen Âge

Module IV : Langues et littératures françaises et occitanes du Moyen Âge « Manuscrites »

Module V : Germanistische Mediävistik

Module VI : English Philology

Module VII : Letteratura italiana medioevale

Module VIII : Filología hispánica

### 2.3 Conditions d'admission

Les candidat-e-s titulaires d'un diplôme de Bachelor dans les disciplines suivantes sont admis-es au programme secondaire interdisciplinaire en études médiévales sans autres conditions :

- Histoire
- Philosophie
- Histoire de l'art
- Langue et littérature françaises
- Langue et littérature allemandes
- Langue et littérature anglaises
- Langue et littérature italiennes
- Langue et littérature espagnoles
- Droit

Les candidat-e-s ayant obtenu un diplôme de Bachelor dans d'autres disciplines peuvent être admis-es sur dossier. La connaissance du latin ainsi qu'une connaissance préalable de la période médiévale sont recommandées.

### 3. Objectifs de formation

Le programme interdisciplinaire de Master en études médiévales offre aux étudiant-e-s la possibilité d'appliquer les connaissances spécialisées qu'ils/elles ont acquises jusque-là et de les approfondir. L'objectif est de préparer les diplômé-e-s à une activité professionnelle universitaire et scientifique dans la recherche et/ou l'enseignement ou encore dans les archives, les musées ou les bibliothèques. Dans cette optique, les étudiant-e-s acquièrent des connaissances méthodologiques et interdisciplinaires complètes ainsi que des techniques de travail spécifiques au domaine des études médiévales ; ils et elles sont capables de travailler de manière autonome sur des questions scientifiques.

### 4. Début des études

Le programme peut être débuté au semestre d'automne ou de printemps.

### 5. Langue d'études

Les unités d'enseignement peuvent être dispensées en allemand, anglais, espagnol, français ou italien.

### 6. Organisation générale

Les étudiant-e-s choisissent 2 modules dans la liste ci-après. Ce programme comprend des cours et/ou des séminaires et/ou d'autres activités spécifiques. L'une des matières choisies peut être la même que celle du programme d'études approfondies. Les mêmes unités d'enseignement ou modules ne peuvent être validés à la fois dans le programme d'études approfondies et dans le programme secondaire en études médiévales.

Programme secondaire interdisciplinaire en études médiévales 30 crédits ECTS
2 modules à choisir dans l'offre des huit modules à 15 crédits ECTS

Avec accord de la ou du responsable de programme, il est possible de suivre un cours dans le cadre du réseau BeNeFri. Celui-ci pourra ensuite être reconnu dans le cadre du programme.

### 7. Description des modules

#### **Module I : Geschichte des Mittelalters / Histoire du Moyen Âge (15 crédits ECTS)**

L'histoire est la science du comportement et des modes de pensée des hommes, à différentes époques, et de leurs évolutions. Les sciences historiques visent à la connaissance des événements et des structures du passé. Elles reposent sur une analyse théorique précise et méthodique des informations que constituent les sources. Le module vise à permettre aux étudiant-e-s d'aborder ces sources de manière autonome, en rapport avec une problématique donnée, de les évaluer et de les utiliser comme base de recherche d'un travail scientifique. Le module permet aux étudiant-e-s de développer leur capacité d'analyse critique dans le cadre d'un travail de recherche et d'aborder avec confiance les différentes théories des sciences historiques. Le module de master en histoire du Moyen Âge offre la possibilité d'explorer une variété de sujets médiévaux. Les cours magistraux permettent d'acquérir une vue d'ensemble des connaissances sur une thématique ; les séminaires offrent l'opportunité d'étudier et d'analyser de manière critique une ou des sources, par un questionnement approfondi ; les étudiant-e-s découvrent également les outils de recherche numériques utiles pour la recherche en sciences historiques. Le module Histoire du Moyen Âge est composé de plusieurs unités d'enseignement et peut être étudié en allemand ou en français.

Code	Module I : Geschichte des Mittelalters / Histoire du Moyen Âge	15 crédits ECTS
	1 séminaire avec présentation orale et travail écrit	9 crédits ECTS
	1 cours avec examen	3 crédits ECTS
	1 enseignement supplémentaire en histoire, au choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>– 1 cours (avec examen écrit ou oral)</li> <li>ou</li> <li>– 1 voyage d'études (avec un travail écrit)</li> </ul>	3 crédits ECTS

Évaluation : Chaque enseignement est soumis à une évaluation. L'évaluation se fait par unité d'enseignement. Le module est réussi si au moins 15 crédits ECTS ont été validés. Les crédits ECTS requis pour un module seront validés dès qu'il sera prouvé que l'étudiant-e a rempli toutes les exigences stipulées dans le plan d'études. La note du module est pondérée à  $\frac{1}{2}$  par le résultat du séminaire, à  $\frac{1}{4}$  par le résultat du cours magistral, et à  $\frac{1}{4}$ , par le résultat de l'enseignement supplémentaire. Tous les enseignements doivent être réussis. Chaque examen peut être répété une fois.

### **Module II : Philosophie des Mittelalters / Philosophie médiévale (15 crédits ECTS)**

Le module « Philosophie du Moyen Âge » vise à approfondir la compréhension des problèmes philosophiques, à acquérir une maîtrise de l'argumentation philosophique et à élargir de manière significative ses connaissances en histoire de la philosophie. Les étudiant-e-s approfondissent leur compréhension des textes et des sujets philosophiques en suivant des séminaires et des cours magistraux dans lesquels sont abordés divers textes et auteurs, notamment ceux issus de la tradition philosophique occidentale. Ils/elles développent leurs compétences en matière argumentative par la rédaction d'un travail de séminaire et par une participation active dans le cadre du séminaire. L'enseignement est donné en allemand et en français. Le module peut être étudié en allemand, en français ou dans les deux langues.

Code	Module II : Philosophie des Mittelalters / Philosophie médiévale	15 crédits ECTS
	1 cours magistral avec examen oral ou écrit	3 crédits ECTS
	1 cours magistral avec examen oral ou écrit	3 crédits ECTS
	1 séminaire avec participation active et travail écrit	9 crédits ECTS

Évaluation : les crédits ECTS sont octroyés uniquement sur la base de résultats évalués et jugés suffisants. L'évaluation peut porter sur des travaux effectués dans le cadre des unités d'enseignement du même module. Le module est réussi si 15 crédits ECTS ont été validés. Les crédits ECTS seront validés une fois que l'étudiant-e a rempli toutes les exigences définies par le plan d'études pour le module. Tous les travaux écrits seront notés mais la participation active ne sera pas notée. Le module est réussi si toutes les notes reçues sont suffisantes ; une compensation n'est donc pas possible. Une unité d'enseignement non réussie peut être remplacée par une unité d'enseignement correspondante dans le même module. La note globale du module est la moyenne arithmétique des évaluations notées appartenant au module. Un travail écrit insuffisant ne peut être répété qu'une seule fois.

### **Module III : Kunstgeschichte des Mittelalters / Histoire de l'art du Moyen Âge (15 crédits ECTS)**

L'histoire de l'art médiéval offre aux étudiant-e-s une formation spécialisée en histoire de l'art médiéval en Occident et dans le monde byzantin. Le module du Master met l'accent sur l'analyse des manifestations artistiques à partir de différents points de vue, selon les méthodes les plus récentes et dans une perspective anthropologique, sociale et d'histoire des médias. Les cours sont généralement dispensés en allemand. Cependant, les étudiants-e-s ont la possibilité de passer leurs examens oraux et écrits et de rédiger leurs travaux de séminaire en français.

Code	Module III : Kunstgeschichte des Mittelalters / Histoire de l'art du Moyen Âge	15 crédits ECTS
	1 séminaire avec travail écrit	9 crédits ECTS
	1 cours thématique avec examen	3 crédits ECTS
	Au choix : un cours ou un voyage d'études	3 crédits ECTS

Évaluation : La participation active et une présentation orale sont requises pour le séminaire. Le séminaire sera évalué par la rédaction d'un travail écrit d'environ 45 000 caractères (espaces et notes de bas de page compris, sans page de titre, bibliographie, table des illustrations, illustrations et autres annexes). Le cadre réglementaire des travaux et les autres exigences sont fixés par les enseignant-e-s responsables. Les cours thématiques sont évalués par un examen écrit. Les modalités d'examen sont fixées par les enseignant-e-s responsables. Pour les voyages d'étude, une participation active et, le cas échéant, une présentation orale sur place sont requises. Des exigences supplémentaires, telles que la remise d'un *Paper* ou d'un rapport, sont fixés par les enseignant-e-s responsables ; une note n'est pas attribuée. Les unités d'enseignement qui donnent lieu à une note (cours et séminaires) sont évaluées individuellement avec des notes entières ou au demi-point comprises entre 1 et 6. Une note minimale de 4 est requise pour la réussite. Une unité d'enseignement non réussie peut être remplacée par une unité d'enseignement correspondante dans le même module. La note du module correspond à la moyenne non arrondie de toutes les notes obtenues dans le module.

#### **Module IV : Langues et littératures françaises et occitanes du Moyen Âge « Manuscrites » (15 crédits ECTS)**

Ce module a pour but d'approfondir et d'élargir les connaissances des étudiant-e-s en littérature et en langue du Moyen Âge, en ancien et en moyen français ainsi qu'en ancien occitan (XI<sup>e</sup>–XV<sup>e</sup> siècles). La littérature médiévale y fait l'objet d'études privilégiant la lecture rapprochée ainsi que l'analyse herméneutique et philologique, mais aussi les domaines de l'édition critique des textes médiévaux et de la matérialité des supports manuscrits. Sauf exception (en cas, par exemple, de collaborations avec des enseignant-e-s rattaché-e-s à d'autres Départements de l'Université ou de cours données par des enseignant-e-s invité-e-s à l'Université), la langue d'enseignement est le français.

Code	Module IV : Langues et littératures françaises et occitanes du Moyen Âge « Manuscrites »	15 crédits ECTS
	Ce <b>séminaire de littérature</b> propose une analyse littéraire approfondie d'une œuvre ou d'un corpus littéraire médiéval d'oïl ou d'oc en contexte manuscrit.	6 crédits ECTS
	Ce <b>séminaire de philologie</b> présente des approches linguistiques, philologiques et/ou éditoriales d'une œuvre ou d'un corpus littéraire médiéval d'oïl ou d'oc en contexte manuscrit.	9 crédits ECTS

Les titres exacts des séminaires rattachés au module varient chaque année selon les priorités thématiques et les collaborations avec d'autres branches d'études. Les titres sont annoncés au début de chaque année universitaire dans le répertoire annuel des enseignements proposés. La validation du séminaire de littérature s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent) et par un examen oral final de 20 minutes portant sur la matière enseignée ainsi que sur une liste de lectures. La validation du séminaire de philologie s'effectue par une présentation orale (ou un travail jugé équivalent), ainsi que par la rédaction d'un travail écrit (80 000 à 90 000 caractères). Un module est validé et se voit octroyer les crédits correspondants – si (et seulement si) un séminaire de littérature et un séminaire de philologie ont chacun reçu une note égale ou supérieure à 4. Aucune compensation de note n'est possible. La note du module résulte de la moyenne arithmétique non arrondie des différentes notes obtenues dans les unités d'enseignement du module. L'étudiant-e ayant un échec définitif dans une unité d'enseignement est autorisé-e à prendre à la place une autre unité d'enseignement.

**Module V : Germanistische Mediävistik (15 crédits ECTS)**

Die Germanistische Mediävistik deckt in ihren Master-Veranstaltungen unterschiedliche literarische Gattungen des frühen, hohen und späten Mittelalters sowie methodische Ansätze in grosser Breite ab. Mittelhochdeutschkenntnisse sind empfehlenswert. Ein Masterkurs im Rahmen der „Freiburger Gastprofessur für Germanistische Mediävistik“ setzt komparatistische Schwerpunkte, insbesondere in Bezug auf romanisch-deutsche Literaturbeziehungen in Mittelalter und Früher Neuzeit. Aktuelle literatur-, medien- und kulturtheoretische Theorien werden in Masterseminaren und im Forschungscolloquium diskutiert. Die Unterrichtssprache ist Deutsch.

Code	Modul V: Germanistische Mediävistik	15 crédits ECTS
	1 Vorlesung Germanistische Mediävistik	3 crédits ECTS
	1 Seminar Germanistische Mediävistik „Freiburger Gastprofessur für Germanistische Mediävistik“	3 crédits ECTS
	1 Seminar Germanistische Mediävistik (Seminararbeit)	6 crédits ECTS
	2 Forschungscolloquien Germanistische Mediävistik (ein Referat)	3 crédits ECTS

Die ECTS-Kreditpunkte werden ausschliesslich auf der Grundlage evaluierter und für genügend befundener Studienleistungen vergeben. Sind im Studienplan für die Evaluation einer Lehrveranstaltung verschiedene Möglichkeiten der Evaluation vorgesehen, so wird die jeweils gültige Modalität der Evaluation zu Beginn des Semesters festgelegt und bekannt gegeben. Eine ungenügende Evaluation (ungenügende Note, nicht bestanden bei bestanden/nicht bestanden-Prüfungen) kann einmal wiederholt werden. Das Modul ist bestanden, wenn 15 ECTS-Kreditpunkte validiert wurden. Die ECTS-Kreditpunkte die für das Modul verlangt werden, werden angerechnet, sobald nachgewiesen ist, dass der oder die Studierende alle Anforderungen erfüllt hat, die im Studienplan für das entsprechende Modul vorgesehen sind. Eine nicht bestandene Unterrichtseinheit kann durch eine entsprechende Unterrichtseinheit im gleichen Modul ersetzt werden. Die Gesamtnote des Moduls ergibt sich aus dem arithmetischen Mittel der zum Modul gehörenden benoteten Evaluationen.

**Module VI : English Philology (15 crédits ECTS)**

L'objectif du module « English Philology » est de développer la compréhension diachronique de la langue et de la littérature anglaises. Les étudiant-e-s apprendront à lire couramment les premières formes de la langue anglaise. Ils et elles approfondiront leur connaissance sur les fondements culturels de la littérature du Moyen Âge. Les thèmes abordés dans les unités d'enseignement se penchent soit sur une question spécifique de la littérature du Moyen Âge ou approfondissent la connaissance et la compréhension d'un genre. Les étudiant-e-s développent leurs propres sujets pour les travaux écrits et seront encouragé-e-s à utiliser du matériel interdisciplinaire comme les images qui nourrissent la compréhension des textes de cette période. La langue d'enseignement est l'anglais.

Code	Module VI : English Philology	15 crédits ECTS
	1 Lecture in Philology, with exam	3 crédits ECTS
	1 Seminar in Philology, with paper	6 crédits ECTS
	1 Seminar in Philology, with paper	6 crédits ECTS

Les cours (lectures) sont évalués au moyen d'un examen. Les spécifications exactes des évaluations sont fournies par les enseignant-e-s responsables et décrites dans MyUnifr. La présence aux cours est obligatoire. Les séminaires sont évalués sur la base d'une participation active et de la réalisation d'un travail écrit noté. 6 crédits ECTS sont attribués à la réalisation d'un travail écrit qui doit obtenir au moins une note suffisante. Le module ne sera validé que si toutes les unités d'enseignement requises ont été réalisées avec succès. Une unité d'enseignement échouée peut être remplacée par une unité d'enseignement correspondante dans le même module. La note du module correspond à la moyenne de toutes les notes qu'il contient.

**Module VII : Letteratura italiana medioevale (15 crédits ECTS)**

Ce module permet d'acquérir une connaissance approfondie de la littérature italienne médiévale, avec une attention particulière pour la philologie et l'histoire des textes et de leur réception. Le cours monographique et le cours « Dante » (consacré à la lecture d'un des trois cantiques de la « Commedia ») consistent en un enseignement magistral offrant aux étudiant-e-s un approfondissement quant aux œuvres, aux auteurs et aux questions fondamentales de la période en question. Le séminaire invite les participant-e-s, sous la direction de l'enseignant-e, à exercer pratiquement leurs connaissances et leurs compétences dans une activité concrète, philologique ou exégétique. Les cours et les séminaires se déroulent en italien, ce qui est aussi le cas des examens oraux et des travaux écrits relatifs au séminaire, sauf accord contraire avec l'enseignant-e.

Code	Module VII : Letteratura italiana medioevale	15 crédits ECTS
	1 Corso monografico di Letteratura medioevale	3 crédits ECTS
	1 Corso « Dante »	3 crédits ECTS
	1 Seminario master di Letteratura medioevale	9 crédits ECTS

Les évaluations prévues pour les enseignements du module sont exprimées par une note de 1 à 6 : l'évaluation est réussie si la note obtenue est d'au moins 4. Le module est validé lorsque toutes les évaluations prévues sont réussies. En cas d'échec définitif à une unité d'enseignement, une nouvelle unité d'enseignement peut être choisie à la place, pourvu qu'elle corresponde à l'unité d'enseignement indiquée dans le module. La note du module est le résultat de la moyenne des notes obtenues dans les évaluations individuelles.

**Module VIII : Filología hispánica (15 crédits ECTS)**

Le module « Filología hispánica » vise à étudier la langue et la littérature espagnoles dans leur évolution historique. La perspective est double et complémentaire : philologique et linguistique. L'objectif est d'acquérir des compétences techniques en matière de documentation et de recherche dans le but d'étendre à la vie professionnelle la formation reçue pendant les études universitaires. Une attention particulière est accordée aux différents aspects de la recherche qui découlent de la complexité et de la diversité du domaine d'études. La langue d'enseignement est l'espagnol.

Code	Module VIII : Filología hispánica	15 crédits ECTS
	1 Curso de Literatura Española Medieval / Historia de la lengua	6 crédits ECTS
	1 Seminario de Literatura Española Medieval / Historia de la Lengua	9 crédits ECTS

Les crédits ECTS correspondant à la charge de travail prévue pour le module ne sont validés que lorsque l'étudiant-e a accompli dans le module concerné l'ensemble des exigences requises. La valeur des crédits ECTS est indivisible : aucune attribution partielle de crédits ECTS n'est possible à l'intérieur d'un module. Les évaluations du module se font par unité d'enseignement et sont indépendantes les unes des autres. La compensation n'est pas possible. L'évaluation du cours (6 crédits ECTS) consiste en un examen écrit lors de la session d'examen. La validation du séminaire (9 crédits ECTS) comporte trois volets : une participation active aux séances de travail, un exposé oral pendant le semestre et un travail écrit rendu après la fin du semestre. Pour certains séminaires, un dossier d'exercices pourrait remplacer ou accompagner l'exposé oral. Cette possibilité sera annoncée au début du semestre. La présence régulière aux cours et aux séminaires est obligatoire. La validation du module présuppose la réussite par l'étudiant-e de chacune des unités d'enseignement qui en font partie. Une unité d'enseignement peut être remplacée par une autre équivalente en cas d'échec définitif. La note moyenne du module est calculée sur la base du total des notes obtenues (entre 4 [note min.] et 6 [note max.]).

## **8. Modalités d'évaluation**

### **8.1 Echec définitif**

Selon le Règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines, une évaluation non réussie peut être répétée une fois. Le cas échéant, l'étudiant-e doit se réinscrire à la deuxième tentative. S'il ou elle ne réussite pas la deuxième tentative, il ou elle est en échec définitif à l'unité d'enseignement.

Selon l'art. 48 du Règlement de la faculté du 8 mars 2018, la durée maximale des études ne peut pas dépasser 12 semestres. Le dépassement de la durée maximal des études entraîne un échec définitif au programme d'études.

### **8.2. Note finale**

La note finale du programme d'études secondaires est obtenue par la moyenne des notes des deux modules.

## **9. Entrée en vigueur**

Le présent plan d'études annule et remplace le plan d'études du programme d'études secondaires « Études médiévales » du 23 août 2006. Le présent plan d'études entre en vigueur dès le début du semestre d'automne 2021.

### **9.1. Mesures transitoires**

Les étudiant-e-s qui ont commencé leurs études avant le semestre d'automne 2021 dans le plan d'études du programme secondaire « Études médiévales » du 23 août 2006, peuvent changer pour le présent plan d'études jusqu'au début du semestre d'automne 2022. Dès le début du semestre d'automne 2025, le présent plan d'études remplace celui du 23 août 2006 pour tous les étudiant-e-s.

Approuvé par le Conseil d'Institut de l'Institut Médiéval le 05.02.2021